



Aurillac, le 9 novembre 2017

Communiqué de presse

MISE EN PLACE D'UNE VEILLE SAISONNIÈRE DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

L'arrivée de la période hivernale nécessite une vigilance accrue envers les personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi une veille saisonnière est mise en place par l'État, témoignant de l'attention particulière portée par l'État aux personnes les plus fragiles en cette période de l'année.

Dans ce cadre, chaque citoyen est aussi invité à être attentif à la situation des personnes isolées.

Les maires sont par ailleurs invités à renforcer leur vigilance envers les personnes inscrites sur les registres nominatifs des municipalités.

Il est rappelé que le 115, numéro d'appel d'urgence sociale, est activé 24 heures sur 24. L'appel au 115 est gratuit et anonyme, et permet d'orienter de façon immédiate les personnes en difficulté vers la structure d'hébergement la plus proche. Il est en lien avec les services de secours et de sécurité (numéros d'appel : 15, 17, 18 et 112). L'appel à ce numéro est nécessaire si une personne sans abri ou en difficulté est identifiée dans la rue.

En cas de déclenchement des niveaux d'alerte orange ou rouge pour le froid, des messages seront diffusés pour renforcer la vigilance de chacun et donner des consignes particulières.

Bureau de la communication interministérielle
Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72
pref-communication@cantal.gouv.fr

